

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains
Décision du Président / domaine et patrimoine / autres actes de gestion du domaine privé

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour accepter des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance,

Vu le contrat d'assurance n°0033 passé avec **GROUPAMA GRAND EST** 101 Route de Hausbergen CS 30014 SCHILTIGHEIM 67012 STRASBOURG CEDEX,

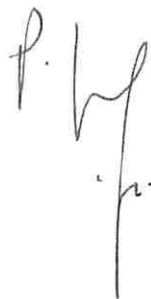
Vu la proposition d'indemnisation de GROUPAMA GRAND EST, du 10 février 2026 d'un montant de 456,40 € correspondant au remplacement du rétroviseur suite à un incident sur le véhicule BOXER HE-508-EH, sinistre n° 2025683702 003

DÉCIDE

d'accepter la somme de **456,40 €** au titre de l'indemnité pour le préjudice matériel subi.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 16 février 2026.

Le Président,
Patrice HILT



ACTE EXECUTOIRE

Publié le 24/02/2026
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 24/02/2026